

PROJET PEDAGOGIQUE

Formation d'Accompagnant Educatif et Social

Directeur exécutive
Directeur pédagogique
Responsable pédagogique AES PARIS

Frédéric ROBICHON
Michaël TROTOT
Alexandra GEORGET

Version 19/04/2023 - MAJ 02/2024



Introduction

ASSISTEAL, créé en 1974 en Ile de France, accueille chaque année entre 400 et 500 élèves à Paris pour les formations AS et AES et environ 30 élèves à Lyon pour le DE AES. Notre ambition vise à leur ouvrir les portes, par la diplomation et la qualification, à des métiers en Santé dans les champs sanitaires, sociaux ou médico-sociaux d'une grande utilité.

Au-delà de cet objectif, nous avons l'ambition de leur transmettre un corpus de valeurs leur permettant de regarder l'Autre dans son altérité, dans sa globalité, de l'écouter dans son originalité, dans une définition personnelle et unique de son autonomie, de le soigner, de l'accompagner avec efficacité et respect.

Il s'agit aussi pour nous de former des professionnels citoyens réfléchis, compétents, actifs, inscrits dans le temps et dans l'espace, conscients des enjeux de leur métier.

Former un étudiant ou un stagiaire à un métier d'une grande utilité sociale, c'est lui transmettre les savoirs indispensables à l'exercice professionnel. C'est également l'aider pour qu'il devienne auteur et acteur de son devenir, c'est le soutenir dans le temps et la durée, dans une dimension d'autonomie, de responsabilité, de mobilité, d'exigence mais aussi de confiance en ses capacités, d'écoute, de générosité et de coopération.

ASSISTEAL s'attache donc à transmettre des valeurs et des compétences à ses élèves afin qu'ils deviennent des professionnels fiables et autonomes. Pour compléter des modalités d'entrée aux métiers d'Aide-Soignant et d'Accompagnant Educatif et Social, ASSISTEAL a créé un CFA permettant aux jeunes d'intégrer une formation tout en s'acculturant de manière progressive au milieu professionnel via la voie de l'apprentissage.

Enfin, ASSISTEAL s'est également attachée à développer les compétences des professionnels à travers son offre de formation professionnelle continue. Ceci lui permet de créer une passerelle entre de jeunes diplômés qui, quelques années après leur diplomation, retournent chez ASSISTEAL afin de monter en compétences et de se spécialiser.

A propos d'ASSISTEAL

1. Dénomination sociale de l'organisme et coordonnées

Nous avons quatre bureaux : le siège parisien et trois sites à Lyon, Strasbourg et Bordeaux.

- Nom et adresse du siège social ASSISTEAL formation 50, boulevard de Ménilmontant 75020 Paris - Siret 50530814800012
- ASSISTEAL Lyon : 11 Rue Guilloud, 3ème Arrondissement Lyon,
- ASSISTEAL Bordeaux : 190 Rue Lecocq, 33000 Bordeaux
- ASSISTEAL Strasbourg : place Saint-Louis 67000 Strasbourg

2. Description des activités :

ASSISTEAL prépare à deux diplômes :

- Aide-Soignant
 - Accompagnement Educatif et Social
- La société est également très impliquée dans la formation des professionnels de santé à travers son offre de formation « monter en compétences ».
 - Nos deux principales filières AS et AES prennent appui sur deux axes :
 - L'un sur la préparation à l'entrée en formation AS et AES par la voie de la préqualification
 - Le second sur les compléments apportés suite à l'obtention d'un DE AES ou AS par l'acquisition de nouvelles compétences et expertise via la formation professionnelle continue

En synthèse, ASSISTEAL a développé 3 accès à la formation :

- Préqualification: formations préparatoires à l'entrée en formation AS et AES
- Apprendre un métier :
 - Formation de Niveau III : Accompagnant Educatif et social
 - Formation de Niveau IV : Aide-Soignant
- Monter en compétences :
 - Assistant de Soins en Gériatrie
 - Accompagnement des personnes âgées
 - Développement de son expertise auprès de personnes en situation de handicap

- Techniques de gestion de la vie professionnelle

3. Diversité de statuts d'apprenants

- Plusieurs statuts d'apprenants sont intégrés dans nos formations :
 - stagiaires de la formation continue (demandeurs d'emploi et salariés),
 - salariés en reconversion et transition professionnelle, en contrats de professionnalisation, en contrats d'apprentissage
 - Jeunes issus du système scolaire

Nous travaillons avec les financeurs institutionnels : Régions, OPCO, Transition professionnelle, Pôle emploi, mais aussi avec des employeurs et financeurs individuels

A travers ces canaux de financement, sont mis en exergue une diversité de profils en formation ayant une même finalité : devenir un professionnel du secteur sanitaire et social.

Au-delà des publics cibles reçus, ASSISTEAL Formation accueille d'autres acteurs en lien avec des offres plus spécifiques : professionnels, partenaires professionnels et institutionnels, étudiants d'autres écoles

I. L'ORGANISATION

1. Responsabilité

L'établissement est placé sous :

- Le pilotage stratégique et opérationnel du directeur exécutif
- La responsabilité pédagogique du Responsable de formation, assisté de l'instance technique et pédagogique,
- La tutelle de la DRIETS (Île de France)

2. Présentation de l'équipe du siège

- Le directeur exécutif en charge de la stratégie, du développement et du pilotage opérationnel
- **L'équipe administrative composée de :**
 - Trois Assistantes Administratives dont une assistante en charge de l'administratif des AES
- **L'équipe pédagogique ASSISTEAL dirigée par un directeur pédagogique qui chapeaute la filière AS et AES. L'équipe est composée de :**

- Responsable de formation AES
- Formateurs (Cadres de santé, Educateurs spécialisés, Infirmier(e)s, Psychologues, Ergothérapeutes, Aides médico-psychologiques, Responsables d'ESMS).

II. LES MOYENS

1. Moyens pédagogiques

- Salles de cours
- Matériel d'aide à la mobilisation et des paramètres de santé
- Vidéoprojecteurs
- Bureau pour entretien individuel
- Accès internet

2. Moyens administratifs

- Logiciel informatique dédié au suivi du cursus de formation de la candidature à la validation du diplôme (**Grâce à notre logiciel métier, FORMEIS, nous avons un système centralisé de gestion des formations avec une interface commune à tout le groupe permettant de suivre les activités selon les mêmes standards**)
- Bureau pour entretien individuel,
- Salle de réunion

3. Les locaux

PARIS :

- 50 boulevard Ménilmontant, PARIS 20^{ème}
- 79, Boulevard Richard Lenoir, PARIS 11^{ème}



Le référentiel issu de l'arrêté en date du 31 Aout 2021 relatif au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DE AES) entraîne les modifications suivantes :

- Passage de 4 blocs à 5
- Abandon des spécialités : éducation inclusive, structure, domicile et ouverture la fonction d'AES dans tout type de structure ou dispositif médico-social
- Allongement de la durée de la formation théorique : 525 à 546 heures et 21 heures consacrées à l'AFGSU
- Réorganisation des domaines de compétence et de formation
- Modalités d'entrée en formation et de certifications

III. LES MODALITES D'ENTREE EN FORMATION

L'admission en formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DE AES) est subordonnée au dépôt d'un dossier de candidature auprès de l'organisme de formation.

Ce dossier est téléchargeable sur le site internet d'Assisteal, ou bien peut être remis en main propre par l'organisme lors d'une journée d'information ou d'une première rencontre individualisée dans nos locaux.

Le dossier comporte une fiche de présentation du métier d'Accompagnant Educatif et Social, le contenu de la formation, les modalités de financement, des informations au sujet de l'organisation d'Assisteal, ainsi qu'un tableau informant de l'ensemble des éléments de certification pour accéder au Diplôme d'Etat (comme préconisé par Qualiopi). Le candidat doit disposer d'un maximum d'informations en amont de sa démarche, c'est pourquoi les coordonnées des responsables de site sont transmises sur le dossier vierge en cas de demandes d'informations supplémentaires.

Les candidats dont le dossier est complet, sont convoqués pour présenter une **épreuve orale d'admission** organisée par l'institut de formation.

- Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant,
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture,
- BEP Carrières Sanitaires et Sociales,
- BEPA et CAPA Option Services aux personnes,
- BAPAAT, CAP Petite Enfance, CAPA Services en milieu rural, **CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, CPJEPS mention Animateur d'activités et de la vie quotidienne**
- **CAP Assistant Technique en milieux familial et Collectif**

- Diplôme d'Etat d'Assistant Familial,
- Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles,
- **Titre Professionnel d'Agent de Service médico-social**
- **Titre Professionnel Assistant de Vie Dépendance**
- Les lauréats de l'Institut **de l'engagement.**
- Les titulaires du DEAMP, **DEAES (version 2016)** ou DEAVS
- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du **DEAES, du DEAMP ou du DEAVS**

Comme préconisé dans l'article 2 de l'arrêté, bien que ces profils ne soient pas concernés par l'épreuve d'admission de sélection, ils bénéficient d'un entretien de positionnement avec l'établissement de formation pour définir un parcours adapté.

L'épreuve d'admission

Il s'agit d'une épreuve orale en présence d'un jury de deux personnes (1 jury formateur et 1 jury professionnel).

Le candidat prépare un questionnaire pendant quinze minutes en amont de l'entretien dans une salle isolée. Ce questionnaire vise à aider le candidat à structurer sa présentation, et à bénéficier d'un support papier afin d'y déposer les grandes idées de son argumentation. Ce document recueille donc des éléments concernant la connaissance que peut avoir le candidat de la formation dans laquelle il souhaite s'engager mais aussi les principales motivations qui ont guidé sa démarche. Il lui est possible, par exemple, d'évoquer une situation d'accompagnement qu'il aurait entrepris dans le cadre d'une expérience antérieure.

Au cours de l'entretien, le jury évalue la cohérence du projet professionnel du candidat à travers, notamment, son intérêt pour l'aide à la personne et pour le secteur médico-social en général. Une sensibilité aux problématiques sociales peut être vérifiée. Le jury identifie aussi les connaissances du candidat au sujet du cursus de formation, des atouts et des contraintes de la profession, et de son intérêt pour le travail d'équipe. Dans le cadre de cet entretien, il est évoqué aussi la faisabilité d'un suivi de formation, de l'engagement que cela induit et des ajustements personnels à prévoir : organisation personnelle/familiale, horaires, financement, déplacements, travail personnel, position de stagiaire...

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 sont déclarés admis. Les critères d'évaluation pour la notation, s'appuient sur deux indicateurs synthétisant les éléments cités

auparavant : *clarté des propos et cohérence de la démarche (/10), intérêts et motivation pour la fonction d'Accompagnant éducatif et social (/10)*. La grille d'évaluation comporte aussi une note de "préconisations" qui permet au jury de donner davantage d'éléments de compréhension au candidat au sujet de la note obtenue. Il s'agit là d'un premier "bilan de positionnement" qui est remis systématiquement aux personnes lors de la réponse à leur candidature.

A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend **une liste principale et une liste complémentaire**.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs candidats, l'admission est déclarée dans l'ordre de priorité suivant au candidat le plus âgé.

La commission d'admission et le début de l'accompagnement

A l'issue des épreuves de sélection, ASSISTEAL Formation organise une commission d'admission composée :

- Du directeur de l'établissement,
- Du responsable pédagogique,

afin d'arrêter la liste des candidats admis à suivre la formation.

La décision est notifiée à chaque candidat via une attestation d'entrée en formation et à la DRIEETS, lorsque le groupe est constitué, ou lors de l'inscription à l'épreuve certifiante, via le logiciel odessa+.

En parallèle du processus d'admission, les candidats reçoivent le programme de formation ainsi qu'une convocation indiquant les éléments pratiques de l'entrée en formation. C'est aussi à ce moment-là que sont établis les programmes de formation adaptés aux dispenses et allègements possibles de certains candidats, au regard des diplômes obtenus au préalable (cf. protocole d'allègements et de dispenses).

Le délai avant l'entrée en formation est aussi un temps d'accompagnement dédié à la recherche d'employeurs pour les candidats. Assisteal propose de mettre les candidats en lien avec des établissements sociaux et médico-sociaux partenaires susceptibles de correspondre à leurs attentes en tenant compte aussi de la proximité géographique entre l'établissement et le domicile du candidat (aspect déjà important pour œuvrer au bon déroulement du parcours de formation).

Les concours sont organisés sur deux périodes dans l'année pour des rentrées prévues l'une en Juin et la seconde en Novembre :

SESSIONS	Epreuves orales d'admission	Commission d'admission pour la composition de l'effectif	Communication des résultats
1^{ère} session	De Janvier à Juin	Mai	J+1 l'entretien oral
2^{ème} session	De Juillet à Octobre	Octobre	J+1 l'entretien oral

La rentrée

A l'issue de la commission d'admission, un dossier définitif est constitué et le candidat doit fournir des justificatifs et informations complémentaires permettant de confirmer son inscription en formation : conventions employeurs pour les alternants, attestations d'autres modalités de prise en charge (pôle emploi, transition professionnelle), schémas vaccinaux, fiches de renseignements personnels, justificatifs des aménagements liés aux problématiques et/ou situation de handicap.

Le temps de rentrée est organisé sur deux journées de formation et concerne déjà ce que le référentiel de formation indique comme relevant de la professionnalisation et de la construction de l'identité professionnelle (compétence transversale commune à chaque bloc de formation). Au-delà des aspects pratiques et réglementaires abordés dans un premier temps, ainsi que le temps dédié aux présentations ; les apprenants prennent connaissance des cinq référentiels (professionnel, activités, compétences, formation et certification). L'accent est mis sur l'explicitation des différents documents avec une transposition constante sur la pratique de terrain et l'origine du métier d'Accompagnant Educatif et Social.

Durant ces deux premières journées, le responsable de formation présente l'ensemble des outils d'organisation du travail : plateforme dédiée aux cours (actuellement Trello, passage à Apolearn prochainement), plateforme de documentation et d'échanges (type classroom), supports de visio conférence (zoom/teams), agendas, carnets de bord.

Un livret de rentrée reprenant une synthèse de l'ensemble de ces éléments est remis aux apprenants, ainsi qu'un livret d'apprentissage pour les apprentis avec un carnet de bord. Dans ces documents nous intégrons aussi un espace dédié aux projets de stages/projets de formation des apprenants. Ce carnet de bord a donc pour vocation à être utilisé tout au long de la formation, et investi par l'apprenant et son référent professionnel. C'est un outil d'auto-évaluation qui sera aidant pour la certification de la partie pratique.

Le règlement intérieur

Un exemplaire du règlement intérieur est remis à chaque élève lors de son admission et commenté dès l'entrée en formation.

Tout élève ne peut poursuivre la formation que s'il s'engage à le respecter ; une attestation relative à ce règlement doit être signée et complétée.

Le règlement intérieur précise :

- L'admission en formation,
- La sécurité,
- La tenue,
- Les horaires de présence,
- Les absences,
- La franchise
- La récupération des absences,
- Les congés,
- Le suivi pédagogique,
- Le suivi financier,
- Les droits et obligation des apprenants,
- L'instance technique et pédagogique,
- La validation du diplôme d'état,
- Les conditions matérielles des études.

IV. LE DISPOSITIF DE FORMATION D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Le métier d'accompagnant éducatif et social se situe à la frontière de l'éducatif et du soin.

« L'accompagnant éducatif et social réalise des interventions sociales au quotidien visant à compenser et à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement. »

Référence : annexe 1 – Référentiel professionnel – Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social.

L'approche pluridisciplinaire vise à apporter aux étudiants des moyens de réflexions et/ou des outils leur permettant d'investir une profession d'accompagnement personnalisé.

Objectifs principaux de la formation qui mène au Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES)

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.
- Établir une relation attentive et bienveillante de proximité, en fonction des capacités et des potentialités de la personne
- Accompagner la personne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne
- Participer à l'entretien du cadre de vie de la personne
- Soutenir et favoriser la communication et l'expression de la personne
- Participer à son bien-être physique et psychologique

- Contribuer à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social
- Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la continuité de l'accompagnement
- Évaluer et réajuster régulièrement son intervention en fonction de l'évolution de la situation de la personne

Pour développer et acquérir les compétences visées, le contenu de formation se déploie en 5 blocs de formation :

Les blocs de compétences se déclinent et sont mis en enseignement comme indiqué :

- **Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (112 heures de formation)**

CONTENUS :

Repérage des besoins fondamentaux,

Notions de santé : droit des personnes malades, définition de l'OMS, soins palliatifs, Principaux paramètres de santé : paramètres vitaux, pouls, ventilation, diurèse, poids etc..., Notions d'ergonomie : aide à la mobilité, transferts, domotique,

Les fonctions primaires : respiration, sommeil, élimination,

Le rapport au corps : hygiène corporelle, sexualité et vie affective,

Techniques et outils de communication verbale et non verbale,

Notions d'apprentissage : techniques pédagogiques, prévention des chutes, gestion de la violence,

Accompagnement à la fin de vie.

La vie quotidienne et les actes quotidiens sont le premier support de travail de l'accompagnant éducatif et social. Au travers de ces moments précis se tissent les relations d'aide et de soin mais aussi la relation éducative. Ce Bloc de compétences vise à apporter des éclairages quant aux différentes dimensions de l'accompagnement (éducative, affective, sociale, culturelle). En outre, les unités de formation portent sur des connaissances fines autour de la mission fondamentale de l'accompagnant éducatif et social dans la proximité avec l'Autre.

Par exemple, selon que l'AES exerce en établissement, à domicile, (ou en milieu scolaire plus rarement), il n'adoptera pas les mêmes attitudes au regard de l'environnement. L'accent sera donc mis sur la notion d'adaptabilité en fonction des publics accompagnés et du contexte d'accompagnement. Aussi, une approche des différentes formes de communication sera abordée afin de permettre aux étudiants d'être en capacité d'échanger le mieux possible avec l'utilisateur. Et bien sûr, en filigrane de ces enseignements, les notions de bientraitance et de prévention de la maltraitance seront omniprésentes.

Les moyens de faciliter l'accompagnement, notamment sur le plan de l'ergonomie seront aussi présentés d'un point de vue théorique ET pratique.

Formateurs sollicités et expertises mis en face des contenus de formation du BLOC 1 :

Aide Médico-Psychologique	Les besoins fondamentaux, le maintien de l'autonomie, repérage des potentialités, les actes essentiels de la vie quotidienne, l'accompagnement de proximité, l'aide à l'expression et à la relation
Aide-Soignante	Les aides techniques pour développer l'autonomie, principes et éléments d'hygiène,
Infirmière	Reconnaitre les signes de la douleur, identifier les risques et donner l'alerte
Thérapeute ABA/communication alternative et améliorée	Outils d'accompagnement adaptés pour aider à la communication
Cadre de Santé	L'accompagnement de la fin de vie

- **Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité (91 heures de formation)**

CONTENUS :

Accompagnement de la personne dans la vie quotidienne : alimentation normale, perturbée, aide à la préparation des repas, intoxications alimentaires, techniques culinaires adaptées, notion de budget quotidien, gestion des documents administratifs, rapport aux vêtements, entretien du logement, utilisation des appareils domestiques, aide à l'entretien du cadre de vie.

Il s'agira ici d'amener l'apprenant à acquérir des compétences pratiques sur la prise en compte de l'environnement de la personne et aider cette dernière à agir sur son quotidien. Ce Bloc de compétences prend donc en compte la dimension de l'accompagnement au domicile mais aussi dans la sphère privée et intime de l'utilisateur.

Un accent particulier est mis sur les principes d'hygiène et de prévention des risques ainsi que sur l'aspect technique des différentes tâches inhérentes au cadre de vie des personnes.

Des formateurs du secteur du domicile sont mobilisés pour transmettre leur pratique, de même que des professionnels dont l'expertise se déploie au quotidien autour de l'alimentation (diététicienne) et de la gestion administrative (Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale).

Formateurs sollicités et expertises mis en face des contenus de formation du BLOC 2 :

Ergothérapeute	Organisation de l'intervention et accompagnement en sécurité
Auxiliaire de Vie	Application des principes d'hygiène et de sécurité, conduite de l'intervention, prévention des accidents du quotidien
Infirmière et Aide-Soignante	Prise en compte de la douleur, prioriser les actions, repérage des situations à risque
Diététicienne	Accompagnement dans les activités ordinaires (l'alimentation)
Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale	Appropriation du cadre de vie, gestion des activités ordinaires, adapter sa prestation à la personne

- **Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne (105 heures de formation)**

CONTENUS :

Notions de socialisation, principes de citoyenneté et de laïcité, dimensions d'accessibilité : protection et sécurisation de la personne,

La famille et l'entourage : relations des professionnels avec les familles, handicap et famille, communication avec les aidants et l'entourage,

Vie collective : dynamique de groupe, techniques de médiation,

Objectifs et mises en œuvre d'une activité, techniques favorisant l'expression de soi, projets d'activités individuelles et techniques d'animations adaptées,

Prévention de l'isolement des personnes.

L'accompagnant éducatif et social est amené, dans le cadre de ses fonctions, à mettre en œuvre des animations individuelles et/ou collectives. Une approche à partir de techniques éducatives et de médiation est travaillée avec les apprenants (musique, peinture, théâtre, sport, etc.).

Ce bloc de compétence permet d'aborder des notions d'individualité au sein du collectif. Comment l'individu se saisit de l'activité de groupe ? Comment lui proposer une activité qui soit adaptée à sa

personnalité, à ses difficultés, à ses souhaits ? Comment l'activité peut-elle être un support d'apprentissage et d'expression ?

Ce module de formation amène l'apprenant à penser dans sa pratique quotidienne, la question de l'apprentissage, de la participation de l'utilisateur, de sa relation à l'entourage (familial, amical, soignant, etc.). Ce bloc vient, par extension, questionner l'étudiant sur l'évaluation des outils utilisés, des activités mises en place, des évolutions de l'utilisateur. En outre, ce module de formation apporte des éclairages sur la citoyenneté de la personne et comment l'AES peut accompagner l'exercice de cette citoyenneté.

Formateurs sollicités et expertises mis en face des contenus de formation du BLOC 3 :

Moniteur-Educateur	Accompagnement de la personne dans sa participation aux activités collectives, l'élaboration du projet d'activité, l'aide à l'expression, la prévention de l'isolement, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet d'animation.
Educateur Spécialisé	Relations avec la famille, le lien avec le projet personnalisé et la participation de la personne, l'aide à la citoyenneté
Chef de Service Educatif	La démarche inclusive, le projet de service.

▪ **BLOC 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention**

CONTENUS :

Les bases des politiques publiques et de la réglementation régissant le secteur social et médico-social : les collectivités territoriales, les associations, la participation des personnes, les textes de lois relatifs à la protection de l'enfance, aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées, aux personnes vulnérables, aux différents lieux de vie et d'accueil (missions, financements, réglementation, publics),

Notions d'éthique et de déontologie,

Discrétion et secret professionnel,

Chartes,

Discrimination directe ou indirecte,

Responsabilité civile et pénale,

Les dimensions physiques, psychologiques, sociales et culturelles dans le développement de la personne : anatomie, physiologie, étapes de développement de l'être humain tout au long de la vie, dimension psycho-sociale du développement de la personne,

Les grandes familles de pathologies, leurs principales conséquences et évolutions pour la personne, leurs impacts sur la pratique de l'accompagnant éducatif et social : Maladies neurologiques (Alzheimer, Parkinson, SEP, IMC), maladies de la respiration (asthme, allergies, insuffisances respiratoires, fausse-route et asphyxie), maladies cardio-vasculaires (hypertension artérielle, accident vasculaire cérébral, infarctus du myocarde), maladies de la locomotion (arthrose, ostéoporose, troubles de la marche), maladies du psychisme (dépression, addictions, bipolarité, schizophrénie, troubles du développement), maladies des fonctions d'élimination, maladies dermatologiques, maladies du métabolisme, maladies génétiques, troubles sensoriels, troubles neurodéveloppementaux, cancers.

Notions de situation de handicap,

Les troubles de l'attachement et leurs conséquences,

Les situations d'exclusion sociale et conséquences,

Fondamentaux relatifs aux différents secteurs d'intervention des AES : cadre réglementaire, organisation des secteurs,

Le projet Personnalisé : Contexte et cadre juridique du projet personnalisé, méthodologie du projet, techniques de participation de la personne à son projet personnalisé, aide au repérage des potentiels

Notion de droit du travail, les statuts de salariés et des agents de la fonction publique

Les risques professionnels.

A partir de connaissances juridiques qui positionnent l'utilisateur au cœur de son accompagnement, ce domaine de compétence approfondi les notions de connaissances de la personne sur différents plans

:

- Notions d'anatomie et physiologie*
- Notions de psychologie*
- Pédagogie et accompagnement adapté.*

Principalement, ce bloc de compétences vient délimiter la place de l'AES dans les missions professionnelles qui lui sont confiées et selon le public qu'il accompagne.

La question de l'adaptation de la pratique professionnelle à la problématique la personne est largement abordée à travers plusieurs unités de formation dédiées aux connaissances. Cette adaptation implique la maîtrise de certaines connaissances mais aussi des capacités d'observation et d'analyse ; ces deux aspects deviennent des supports de propositions d'accompagnement.

Le bloc aborde dans sa globalité cette position de professionnel de l'action sociale.

Depuis la fin du 20^{ème} siècle, la place de la personne en situation de handicap ou en difficulté sociale est davantage mise en avant. On le perçoit notamment au travers de la loi 2002-2 qui inscrit dans le

parcours de l'usager la question du projet personnalisé et la possibilité pour l'usager de choisir son parcours de vie, dans la limite de ces droits.

L'AES participe pleinement à l'élaboration de ce projet. Son rôle, entre autres, est de faciliter la compréhension de la personne accompagnée, de prendre en compte sa volonté, son parcours antérieur afin de définir au mieux les priorités, les grands axes de travail, dans le respect de l'éthique professionnelle. C'est au travers du cadre juridique que s'inscrit cette dynamique de projet. En effet, le cadre juridique détermine les limites mais aussi les possibilités liées au projet personnalisé.

Ainsi, à titre d'exemple les lois 2002-2, 2005-102, les lois 2016, l'article 375 du code civil ou encore une approche des juridictions nationales seront travaillées avec les étudiants, toujours au travers du spectre du projet personnalisé.

L'implication de la personne accompagnée peut être limitée par des mesures judiciaires telles que les tutelles ou curatelles qui modifient le « pouvoir » ou donne un choix partiel à l'usager dans son parcours de vie. Ces questions seront largement abordées dans ce module. La responsabilité civile et pénale de l'AES, dans le cadre de ses fonctions, sera également traitée. Tous ces points juridiques seront abordés en étant centrés sur la personne accompagnée, au cœur du dispositif.

Les différents projets (institutionnels, pédagogiques, de service) seront étudiés pour permettre de bien définir la place du projet personnalisé. Ce module de formation vise à situer l'AES dans son contexte professionnel. C'est à ce propos que la formation dispense des connaissances des différentes structures, de leurs missions et leur inscription dans le contexte médico-social.

Formateurs sollicités et expertises mis en face des contenus de formation du BLOC 4 :

Psychologue	Connaissances théoriques psychopathologie
Directeur d'ESMS	Cadre légal, dispositifs, acteurs, réseaux, dimensions éthiques, responsabilités professionnelles
Educateur Spécialisé	Conception, mise en œuvre et évaluation du projet personnalisé
Aide Médico-Psychologique/ Accompagnant Educatif et Social	Posture professionnelle, participation aux Projets Personnalisés
Infirmière	Connaissances liées à l'anatomie/physiologie

- **Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne (91 heures de formation)**

CONTENUS :

Le projet d'établissement

Les outils et dispositifs d'évaluation de la qualité

Travail en équipe et organisation : notion de pluridisciplinarité, modalités et processus de travail, organisation du travail (contextes et objectifs des réunions), fiches de poste, plannings.

Notion de veille et de continuité de l'accompagnement

Notion de partenariat et réseau

La coordination avec les autres intervenants

Connaissances de base sur les technologies de l'information et des multimédias

Les écrits professionnels

Le recueil et le tri des informations

Les transmissions orales et écrites, la prise de parole en situation professionnelle

Notion de distance professionnelle

L'accompagnant social et éducatif effectue ses missions professionnelles dans un dispositif en partenariat et en réseau. En partant de ces deux notions, ce domaine de compétence traite les questions de la place de l'AES dans l'accompagnement des personnes, en lien avec les autres professionnels.

Les notions de pluridisciplinarité et de pluri professionnalité seront abordées, tout comme les moyens de transmission d'informations relatives au parcours de l'individu et au suivi quotidien.

Au travers des écrits professionnels seront abordées les questions de recueil d'informations, de transcription globale.

Dans ce Bloc de compétences, nous évoquerons la notion de bonne distance et accentuerons la place de l'AES au sein de l'équipe.

Nous soutiendrons la question de la coopération avec les professionnels en distinguant, dans chaque spécialité, les types de professionnels rencontrés, les types de projets et particulièrement les projets d'établissement ou de service.

Formateurs sollicités et expertises mis en face des contenus de formation du BLOC 5 :

Infirmière	Transmissions et communication, démarche qualité, évènements indésirables
Educateur Spécialisé	Ecrits professionnels, partenariat réseau, distance professionnelle, travail en équipe pluriprofessionnelle, droits du travail
Aide Médico-pédagogique/AES	Identification du champ d'intervention
Chef de Service, directeur ESMS	Démarche qualité

Dans chaque bloc de compétences, la question de la culture professionnelle sera rappelée afin de permettre aux apprenants de professionnaliser et construire son identité professionnelle (cf référentiel de formation, Août 2021).

ANNEXE III

REFERENTIEL DE FORMATION

Domaine de formation 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (112 heures)		
Unité de formation	Connaissances théoriques	Connaissances techniques et postures professionnelles
Unité de formation 1 : La prise en compte des besoins fondamentaux dans l'accompagnement de la personne	Repérage des évolutions des besoins fondamentaux	
	Les temps clés du quotidien comme support à la relation d'aide et/ou à la relation éducative modalités d'intervention	
	Approches de différents supports et méthodes d'accompagnement de la personne	
	Les dimensions affectives, éducatives, sociales et culturelles et d'estime de soi, dans les situations d'accompagnement	
	Le rapport à la différence et à la singularité dans la prise en compte de l'autre	
	Développement et maintien de l'autonomie dans l'accompagnement de la personne	
		La démarche inclusive notion et méthodes de facilitation
Unité de formation 2 : Notions de santé	Définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et son implication dans la Vie quotidienne jusqu'aux soins palliatifs.	
	Fondamentaux relatifs à la réglementation sur la santé et les droits des personnes malades	

	<p>Les principaux paramètres de surveillance de la santé les notions de paramètres vitaux (pouls, informations relatives à la tension, ventilation, température, diurèse, selles, poids, coloration de la peau, sueur) et d'observation du comportement relationnel et social.</p> <p>L'aide à la prise de médicaments lorsqu'il s'agit d'un acte de la vie courante conformément aux dispositions de l'article L. 313-26 du code de l'action sociale et des familles</p> <p>Les fondamentaux relatifs à la souffrance psychique et à la douleur physique</p> <p>Notion de prévention et d'éducation à la santé</p>	
		Accompagnements aux soins paramètres de la santé et surveillance des indicateurs de la douleur
	Les règles d'éco-responsabilité	
Unité de formation 3 : Ergonomie, aide à la mobilité et transferts	Les principes d'ergonomie notamment dans un but de prévention des troubles musculo-squelettiques, les techniques d'amélioration du bien-être de la personne et de confort	
		L'aide à la mobilité et aux transferts, les aides techniques et domotiques
Unité de formation 4 : Regard sur la personne et ses fonctions primaires	Respiration : ventilation normale et conséquences d'une ventilation perturbée	
	Sommeil normal et conséquences d'un sommeil perturbé, les rythmes du sommeil	
	Elimination normale et les conséquences d'une élimination perturbée, les différentes fonctions d'élimination	
Unité de formation 5 : La personne et son rapport au corps	Sexualité, vie affective et intimité	
	L'hygiène corporelle	

		<p>Accompagner et encourager la personne dans la prise de conscience de la nécessité de l'hygiène corporelle Aide ou suppléance dans la réalisation des actes de la vie quotidienne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les grands principes de l'hygiène corporelle dans le « prendre soin » respectueux de la personne et de sa dignité Lorsqu'ils ne sont pas prescrits par un médecin: - Bain, douche, toilette au lavabo, toilette au lit - Toilette intime et change - Hygiène bucco-dentaire - Hygiène des mains - Habillage et déshabillage - Coiffage <p>Approche corporelle le toucher relationnel, le corps et les émotions suscitées dans la relation à l'autre</p>
<p>Unité de formation 6 : Les techniques et outils de communication verbale et non verbale</p>	<p>Fondamentaux relatifs la communication et le langage non verbal</p> <hr/> <p>Fondamentaux relatifs à quelques méthodes et outils spécifiques les plus courants en communication améliorée et alternative</p>	
<p>Observation, écoute et relation : méthode et outils</p>		
<p>Unité de formation 7 : Notion de base d'apprentissage en fonction du public accompagné</p>	<p>Les apprentissages, les techniques pédagogiques, les différents supports : repérages méthodologiques, modalités de mise en œuvre, évaluation</p> <p><u>T e c h n i q u e s f a v o n s - a n t l a</u>----- <</p> <p>participation de la personne</p> <hr/> <p>Evaluation des risques, facteurs de risques, prévention des chutes</p>	<p>La prévention et la gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement</p>

Unité de formation 9 : Accompagnement à la fin de vie	Notions relatives à l'accompagnement de fin de vie et au décès	
Unité de formation 10 : PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)		

Domaine de formation 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité		
91 heures		
Unité de formation	Connaissances thématiques	Connaissances techniques et postures professionnelles
Unité de formation 1 : Aide à l'entretien du cadre de vie de la personne	Notion d'hygiène et de sécurité des lieux d'intervention	
	Entretien du cadre de vie de la personne : techniques et produits	
	Notions relatives au cadre de vie et à ses fonctions	
		Prévention des accidents domestiques
		Organisation et adaptation du logement en fonction des habitudes, des activités, de l'état de la personne
		Utilisation adaptée des appareils et des équipements à domicile
Unité de formation 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne	Alimentation normale et conséquences d'une alimentation perturbée, plaisir et convivialité, alimentation et culture, hygiène alimentaire hydratation.	
		Aide à la préparation des repas achats alimentaires, principes de conservation des aliments, la prévention des intoxications alimentaires, techniques culinaires simples appliquées aux situations et aux capacités des personnes
	Notion de budget quotidien	
	Notion de gestion de documents administratifs courants et notion de classement	

		La personne et son rapport au vêtement et au linge habitudes, repères, entretien, lavage et repassage du linge
		Accompagnements adaptés à la personne : accompagnement sur des temps de toilette, de prise de repas, de déplacements ou de repos compte tenu de l'état de santé de la personne
Unité de formation 3 : PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)		

Domaine de formation 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne 105 heures		
Unité de formation	Connaissances théoriques	Connaissances techniques et postures professionnelles
Unité de formation 1 : Socialisation et inscription dans la vie citoyenne	Notions, définitions et représentations Les principes relatifs aux valeurs de la République, à la laïcité et la citoyenneté	
Unité de formation 2 : Les différentes dimensions de l'accessibilité	Les différentes mesures de protection et de sécurité Partenaires et sources d'information nécessaires pour organiser et sécuriser les déplacements et/ou les démarches	
		Ecoute et sécurisation de la personne
Unité de formation 3 : • La famille et l'entourage :	L'évolution sociologique de la famille La parentalité Les situations de handicap et la famille, vieillissement et famille La place de l'aidant	
		Les relations des professionnels avec les familles et l'entourage enJeux personnels et partenariat La communication avec la famille, l'entourage de la personne et les aidants

Unité de formation 4 : Vie collective	<p>Vie collective</p> <p>Le groupe</p> <p>La dynamique de groupe (enseignement théorique)</p> <p>Communication verbale et non verbale au sein du groupe (théorique)</p> <p>médiation au sein du groupe (technique)</p> <p>Activités collectives (aspect technique)</p> <p>Objectifs, mise en œuvre et évaluation d'une activité</p> <p>Techniques favorisant l'expression de soi</p>	
Unité de formation 5 : Projet d'activités individuelles ou collectives et techniques d'animation	<p>Activités individuelles et/ou collectives</p> <p>Méthodologie du projet d'animation</p> <p>Techniques éducatives et d'animation</p>	
Unité de formation 6 : Prévention de l'isolement des personnes	<p>Relation au sein des différents lieux de vie de la personne</p> <p>Les conséquences de l'isolement d'une personne</p>	<p>La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance</p> <p>La bientraitance</p> <p>Repérage et mise en accessibilité des activités proposées au sein d'un lieu de vie, d'un territoire</p>
Unité de formation 7 : PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)		

Domaine de formation 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention		
147 heures		
Unité de formation	Connaissances thématiques	Connaissances techniques et postures professionnelles
Unité de formation n°1 : Les bases des politiques publiques et de la	L'Etat les services centraux et les services territoriaux de la cohésion sociale (DREETS)	
	Les agences régionales de santé	

règlementation régissant le secteur social et médico-social	Les collectivités territoriales	
	Les associations /opérateurs du secteur	
	Les personnes accompagnées et leur participation	
	Principaux textes relatifs à l'action sociale et médico-sociale	
	Principaux textes relatifs à la protection de l'enfant	
	Principaux textes relatifs aux personnes en situation de handicap	
	Principaux textes relatifs aux personnes âgées	
	Principaux textes relatifs aux personnes vulnérables	
	Les différents lieux de vie et d'accueil des personnes dans le secteur social, médico-social et éducatif: publics, réglementation applicable, principales missions et financements	
Unité de formation 2 : Ethique et déontologie	Notions et repères d'éthique et de déontologie	
		Distinction entre discrétion et secret professionnel.
	Notions juridiques sur le respect de la vie privée	
		L'intervention dans un espace privatif et ses enjeux
	Notions de responsabilité : responsabilité civile et pénale	
	Chartes	
Unité de formation 3 : Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physiques, psychologiques, sociale et culturelles	Discrimination directe ou indirecte	
	Anatomie et physiologie des grandes fonctions et leurs troubles	
	Les différentes étapes et les caractéristiques du développement de l'être humain tout au long de la vie	
	La dimension psycho-sociale du développement de la personne	
Unité de formation 4 : Les grandes familles de pathologies,	Rudiments relatifs aux grandes familles de maladies : - Leurs principales conséquences et évolutions pour la personne	

troubles, déficiences et incidences somatiques, psychiques et sociales	<p>accompagnée.</p> <p>- Leurs impacts sur la pratique de l'accompagnant éducatif et social.</p> <p>Maladies neurologiques : Alzheimer, Parkinson, sclérose en plaques, infirmité motrice cérébrale</p> <p>Maladies de la respiration : asthme, allergie, insuffisance respiratoire, fausse-route et asphyxie</p> <p>Maladies cardiovasculaires : hypertension artérielle, accident vasculaire cérébral, infarctus du myocarde</p> <p>Maladies de la locomotion : arthrose, ostéoporose, troubles de la marche</p> <p>Maladies du psychisme : dépression, addictions, bipolarité, schizophrénie, troubles du développement</p> <p>Maladies des fonctions d'élimination : constipation, diarrhée, vomissements, incontinence fécale et urinaire, globe vésical</p> <p>Maladies dermatologiques : altérations de la peau, escarres</p> <p>Maladies du métabolisme : diabète</p> <p>Maladie génétique : syndrome de down</p> <p>Troubles sensoriels : baisse de l'acuité visuelle, baisse de l'acuité auditive, baisse de la perception du goût, des odeurs</p> <p>Trouble neuro-développemental : troubles du spectre autistique</p> <p>Les cancers : généralités</p>	
	notions de situation de handicap	
	Les troubles de l'attachement et leurs conséquences	
	Situations d'exclusion sociale et conséquences	
<p>Unité de formation 5: Fondamentaux relatifs aux différents secteurs d'intervention des AES</p>	<p>-----+-----</p> <p><u>Cadre réglementaire</u></p> <p><u>Organisation des secteurs d'intervention</u></p> <p>Les principaux acteurs</p> <p>-----<-----</p> <p>Les principaux dispositifs d'aide et d'accompagnement</p> <p>----->-----</p> <p>Contexte et cadre juridique et méthodologie du projet personnalisé</p>	-----1
		Participation au projet personnalisé le repérage des potentiels

		de la personne au regard de son projet personnalisé
Unité de formation 6 : Le contexte professionnel	Notion de droit du travail Les différents statuts de salariés ou agents de la fonction publique Les risques professionnels	
Unité de formation 7 : PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)		

Domaine de formation 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne		
91 heures		
Unité de formation	Connaissances théoriques	Connaissances techniques et postures professionnelles
Unité de formation 1 : Projet d'établissement	Projet d'établissement	
	La notion de qualité du service rendu par le service et par les professionnels	
Unité de formation 2 : Travail en équipe et organisation		les fondamentaux relatifs aux différents outils et dispositifs d'évaluation de la qualité
	Notion de travail en équipe pluri-professionnelle et complémentarités Notion de partenariat et de réseau Modalités et processus de travail Notions relatives à l'organisation du travail , Réunions contextes, objectifs ,Fiches de postes, plannings. Notions de veille et de continuité de l'accompagnement	
		La coordination et le travail en réseau avec les autres intervenants
Unité de formation 3 : Transmission et	Approches des instances et les outils de travail de l'AES selon les lieux d'intervention	
	Connaissances de base sur les technologies de l'information et des multimédias utilisation , avantages et gestion des risques	

communication professionnelle	Ecrits professionnels	
	Recueil, tri des informations	
	Transmissions orales et écrites	
		La prise de parole en situation professionnelle
		Le rendu compte de l'intervention
		Notion de distance professionnelle (posture)
Unité de formation 4 : PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)		

Valeurs professionnelles attendues lors de la formation

ASSISTEAL Formation est animé par les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et refuse toute discrimination de genre, dans un esprit de laïcité ouvert et tolérant.

ASSISTEAL Formation s'inscrit dans une mission de formation, dans une volonté de mutualisation et de partage, prenant en compte les réalités humaines, sociales et environnementales.

Par le développement de savoirs aux dimensions plurielles, ouvrant à des controverses, et par l'éveil de l'esprit critique, conduisant à une conscience réflexive, elle contribue à l'amélioration de l'accompagnement des personnes vulnérables.

ASSISTEAL Formation se fixe un objectif d'excellence au bénéfice des destinataires de ses formations.

Pour cela nous nous appuyons sur les principes suivants :

IMPLICATION

- Être présent, être ponctuel
- Savoir s'organiser (dégager du temps, respecter les échéances, ...),
- S'engager dans la formation

PROFESSIONNALISATION

- Employer un vocabulaire et un langage professionnels,
- Avoir une tenue soignée, respectueuse,
- Développer un savoir, un savoir-faire, un savoir être,
- Développer la curiosité et l'esprit critique,
- Respecter les locaux et le matériel,
- Respecter les règles de fonctionnement,
- Avoir une attitude d'entraide.

TRANSFORMATION

- Savoir se remettre en question,
- Savoir demander de l'aide,
- Vivre la formation comme une étape de transformation,
- Développer l'identité professionnelle,
- Développer une éthique professionnelle,
- Être autonome et acteur de sa formation.

V. L'APPROCHE PEDAGOGIQUE

Les cinq blocs de compétences cités ci-dessus s'articulent de manière à définir, par le processus de formation, les postures d'accompagnement pour les AES.

Chacun des domaines de compétences apporte des connaissances précises qui permettent à l'AES d'adapter sa pratique professionnelle aux difficultés et pathologies rencontrées par l'utilisateur.

La formation dispensée permet un maillage entre les domaines de compétences et implique une transversalité entre ces domaines. Par exemple, la question du Projet Personnalisé sera abordée de manière exhaustive tant dans la pratique professionnelle liée aux accompagnements sur les temps du quotidien qu'à travers la mise en place du projet d'animation. Ainsi, l'organisation du calendrier de formation est davantage centrée sur la cohérence des sujets abordés avec la professionnalisation de la pratique, plutôt que sur un simple déroulé chronologique (du Bloc 1 au Bloc 5) qui aurait pour effet de "cliver" les compétences pourtant si complémentaires.

Au travers de leur spécificité, chaque domaine concourt à faire émerger chez les étudiants des représentations du métier et leur permet de construire progressivement leur identité professionnelle, leur éthique et de s'approprier les valeurs fortes du métier d'AES.

Pédagogies formatives

Le parcours de formation qui mène au DEAES est une addition d'apports et de connaissances transmises par des biais pédagogiques diversifiés. C'est cette diversité de transmission qui va remplir "la caisse à outils" de l'identité professionnelle de l'Accompagnant Educatif et Social et plus généralement du travailleur social.

-La méthode expositive classique : elle va concerner les unités de formation centrées exclusivement sur les connaissances à acquérir : pathologies, textes de lois, anatomie/physiologie, en lien notamment avec le Bloc 4 de formation.

-La méthode démonstrative : elle concernera davantage les interventions présentant les différents travaux à fournir durant la formation : Dossier de Pratique Professionnelle, élaboration du projet personnalisé, construction du projet d'animation. Au cours de ces interventions, qui peuvent prendre la forme de travaux dirigés, l'intervenant va présenter des méthodologies précises d'élaboration en s'appuyant sur une vignette clinique (exemple de démonstration de l'élaboration d'un projet d'activité mené en Institut Médico-Educatif, de sa mise en œuvre et de son évaluation).

-La méthode Maïeutique et expérientielle. Comme évoqué plus bas (pédagogie participative) il s'agit de questionner l'apprenant sur des éléments de connaissance déjà acquis et l'aider à les mettre en sens dans sa pratique professionnelle. Nous pointons ce qui relève du "savoir-être" personnel (qualités d'empathie, bienveillance, écoute etc...) et aidons l'apprenant à l'identifier comme un savoir-faire professionnel.

Assisteal propose aussi une modalité dite de "classe inversée". Il s'agit de co-construire avec l'apprenant l'acquisition d'un savoir. Ainsi, chaque étudiant se verra remettre, en amont des sessions de formation, un planning hebdomadaire indiquant les contenus qui seront étudiés. Tout étudiant sera invité à effectuer une recherche d'éléments en lien avec le cours. C'est à partir des éléments apportés par les apprenants que le formateur introduira son propos. En fin de cours, une synthèse des éléments abordés sera transmise aux étudiants via une plateforme collaborative accessible à chacun. A l'heure actuelle la plateforme "TRELLO" est utilisée. Assisteal se dotera pour la prochaine session de la plateforme Apolearn, une plateforme d'apprentissage, sociale et collaborative. Les outils d'interactions y sont nombreux : discussions, partages de fichiers, tâches et événements. Il est possible de suivre les apprentissages des apprenants ainsi que leur assiduité et les éléments à améliorer.

Notre pédagogie nous incite à favoriser au maximum l'interaction avec les étudiants en veillant à ce que la qualité des échanges leur permette d'intégrer un maximum de connaissances.

Pour œuvrer en ce sens, il est régulièrement prévu une intervention "à deux têtes", c'est à dire, avec un formateur-expert en sa matière et un formateur-professionnel qui va aider les apprenants à construire des liens entre le contenu du cours et leur mission d'Accompagnant Educatif et Social. L'objectif est d'aider l'apprenant à retenir mais aussi à transposer. Cet accompagnement est investi, entre autres, par la formatrice titulaire d'Assisteal, Aide-Médico-Psychologique de formation (actuel AES).

Focus sur la pédagogie participative

Les apprenants sont au cœur du dispositif de formation.

-Les retours "terrains" :

Afin de favoriser l'intégration des savoirs apportés par la formation, une pédagogie participative, faite d'interactions et de mise en valeur des expériences individuelles sera menée. C'est pourquoi un temps d'analyse de la pratique professionnelle est systématiquement organisé lors de chaque regroupement de formation. C'est un espace dédié aux retours de l'expérience de terrain, aux questions liées aux situations problématiques en lien avec les usagers mais aussi avec les équipes

au sein desquelles les apprenants ont à trouver une place. Ce temps de “retour terrain” permet aux apprenants d’une même promotion, d’échanger sur leurs savoirs expérimentiels, de se rassurer mutuellement et de proposer une réflexion commune et solidaire sur la situation d’un des pairs.

-L’accompagnement personnalisé :

Nous prendrons en compte les acquis individuels de chaque étudiant qui seront valorisés et complétés au cours de la formation.

Un suivi pédagogique personnalisé est proposé et conseillé, tant sur le vécu de formation que sur la préparation des écrits professionnels et des écrits d’évaluation des domaines de compétences.

En effet, l’entrée en formation au DEAES n’est pas conditionné par un prérequis “scolaire” ou une diplomation quelconque. Ainsi, peuvent être admis des candidats dont l’âge, le niveau scolaire et/ou la situation sociale peut être très différents. Les équipes d’Assisteal ont le souci constant d’identifier le maximum d’éléments qui pourraient renforcer ou être un frein aux apprentissages et au bon suivi de formation. Ces éléments sont identifiés dès le début de la formation à travers un bilan de positionnement que remplit chaque apprenant et qui constitue un support d’accompagnement au long terme. Une attention particulière est mise sur les personnes dont le niveau de compréhension de la langue française demande à être renforcé, mais aussi sur une situation de handicap, un manque d’expérience significatif ou une situation personnelle complexe. Le suivi individualisé est proposé par des temps de soutien hors collectif et par des accompagnements aux écrits via nos plateformes collaboratives et les échanges de mails.

-La prise de parole:

L’intégration des savoirs et leur utilisation pratique seront favorisés par une pédagogie participative. Pour chaque domaine de compétence et chaque intervention, nous favoriserons l’interaction dite « directe » qui ponctuera le cours magistral. Pour certains aspects théoriques, des ateliers pratiques seront mis en place afin de favoriser la réflexion de groupe en s’appuyant sur les expériences et les acquis de chacun. Bien que cette formation nécessite parfois la mise en œuvre de cours magistraux (pédagogie asymétrique), nous tenterons de nous appuyer sur une approche symétrique de l’enseignement.

-Le travail en sous-groupe :

Il sera demandé aux étudiants d’étayer les thèmes abordés par des travaux personnels, des études de cas permettant d’approfondir les notions et d’affiner l’analyse. Ces travaux seront étayés lors de Travaux dirigés avec un accompagnement pédagogique en sous-groupe.

La diversification des supports pédagogiques:

Le référentiel de Formation comprend une partie “connaissances théoriques” et une partie “connaissances techniques et postures professionnelles”.

L'équipe d'Assisteal propose d'aborder la partie “technique et posture” par la rencontre avec différents acteurs concernés au quotidien par le sujet à abordé dans l'unité de formation. Cela se traduit par des temps dédiés à:

-Des témoignages de personnes en situation de handicap : Des usagers résidents en ESMS viennent rencontrer les apprenants afin de partager leur savoir expérientiel. En effet, dans le cadre de plusieurs partenariats avec des structures, nous proposons à des personnes présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme de venir évoquer leur quotidien et dans une certaine mesure de témoigner de leur pathologie, lorsque la personne souhaite le faire. Nous accueillons aussi des résidents porteurs de troubles sensoriels vivant en domicile collectif, ainsi que des personnes atteintes de paralysie cérébrale. Autant de témoignages qui permettent aux apprenants de recueillir plus précisément les besoins des personnes et leurs attentes concernant l'Accompagnement Educatif et Social. Ces personnes sont systématiquement accompagnées par des professionnels de leur établissement pour aider à la prise de parole.

-Des rencontres avec des professionnels sur site : Certains établissements avec lesquels nous collaborons régulièrement accueillent des groupes d'apprenants afin de présenter la structure in situ mais aussi pour montrer ce qui relève des techniques professionnelles. C'est le cas avec une ergothérapeute au sujet de la manutention et des soins d'hygiène; ou d'autres professionnels qui peuvent proposer de partager un repas ou un temps d'activité dans l'établissement.

-Des rencontres avec des professionnels qui interviennent dans différents secteurs. L'équipe de formateurs vacataires d'Assisteal est essentiellement constituée de travailleurs sociaux ou de soignants en exercice. Ainsi les apprenants peuvent bénéficier d'interventions empreintes de vignettes cliniques auprès de professionnels qui sont en position de veille continue: Educatrice Spécialisée, AMP (MECS, ITEP, SESSAD, SAMSAH, FAM..) Infirmière en Foyer de Vie, Directeur d'établissement et chefs de service en poste etc... L'intervention de ces professionnels est aussi un moyen pour les apprenants de commencer à se créer un réseau professionnel et de pointer la question du partenariat entre les dispositifs.

-Une mise en situation par la pratique: Des Travaux Pratiques sont mis en œuvre par l'intermédiaire de professionnels qui proposent l'utilisation des techniques professionnelles. Par exemple une Aide-Soignant guide et accompagne aux gestes de soins dans une salle médicalisée, une diététicienne

propose d'élaborer un repas adapté aux problématiques des personnes (cf le "manger-mains"), une éducatrice propose un atelier théâtre dans le cadre des activités de médiation. Des sorties à visée culturelle sont aussi organisées et ont pour objectif d'identifier la problématique de l'accessibilité et de l'adaptation d'une animation.

VI. LES MODALITES D'EVALUATIONS

1 Les évaluations Formatives

Dans le cadre de la formation d'AES, des évaluations seront organisées dans les conditions d'examen. En outre, des entretiens pédagogiques individuels seront mis en place régulièrement afin de faire le point avec chaque étudiant sur son vécu de formation, ses acquis, ses attentes (au moins deux entretiens dans le parcours de formation).

Des devoirs sur table seront organisés durant l'année de formation, afin de préparer les examens de certification. Également, un travail sur des cas concrets, des mises en situation sous forme de jeux de rôles permettront d'évaluer la pertinence et les capacités d'analyse des étudiants.

2 Les évaluations certifiantes

Chaque domaine de compétence est évalué en vue de la certification du diplôme.

Cette certification est définie par l'arrêté du 31 Aout 2021 comme définit ci-dessous pour les 5 blocs:

BLOCS	MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION			
	EPREUVES	MODALITES	NOTATION	CONDITIONS DE VALIDATION DU DF
<p>Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de sa vie quotidienne.</p>	<p>-Étude de cas pratique -Présentation d'un dossier de pratique professionnelle -Validation Bloc 1 en stage</p>	<p>-Épreuve écrite 2h -Épreuve orale du Dossier de Pratique Professionnelle -Évaluation de formation en bilan de stage site</p>	<p>-Sur 20 points, coef 2 -Sur 20 points coef 1 -Grille d'évaluation des acquis en stage</p>	<p>-Obtenir une moyenne égale ou supérieure à 10/20 des deux épreuves notées. -Tous les indicateurs de compétences du Bloc 1 sont acquis en stage</p>

<p>Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.</p>	<p><i>-Étude de cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort permettant au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne</i></p> <p>-Validation Bloc 2 en stage</p>	<p>-Exposé oral de 30 minutes</p> <p>-Évaluation de formation en bilan stage</p>	<p>-Sur 20 points, coef 1</p> <p>-Grille d'évaluation des acquis en stage</p>	<p>-Obtenir une note égale ou supérieure à 10</p> <p>-Tous les indicateurs de compétences du Bloc 2 sont acquis en stage</p>
<p>Bloc 3 : Accompagnement à la Vie Sociale et relationnelle de la personne.</p>	<p><i>-Présentation orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage</i></p> <p>-Validation Bloc 3 en stage</p>	<p>-Épreuve orale de 30 minutes</p> <p>-Évaluation de formation en bilan stage</p>	<p>-Sur 20 points, coef 1</p> <p>-Grille d'évaluation des acquis en stage</p>	<p>-Obtenir une note égale ou supérieure à 10</p> <p>-Tous les indicateurs de compétences du Bloc 3 sont acquis en stage</p>
<p>Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention.</p>	<p><i>-Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne</i></p> <p>-Validation Bloc 4 en stage</p>	<p>-Épreuve orale de 30 minutes</p> <p>-Évaluation de formation en bilan stage</p>	<p>-Sur 20 points, coef 1</p> <p>-Grille d'évaluation des acquis en stage</p>	<p>-Obtenir une note égale ou supérieure à 10</p> <p>-Tous les indicateurs de compétences du Bloc 4 sont acquis en stage</p>
<p>Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne</p>	<p><i>-Épreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation</i></p> <p>-Validation du Bloc 5 en stage</p>	<p>-Épreuve écrite de 1h30</p> <p>-Évaluation de formation en bilan stage</p>	<p>-Sur 20 points, coef 1</p> <p>-Grille d'évaluation des acquis en stage</p>	<p>-Obtenir une note égale ou supérieure à 10</p> <p>-Tous les indicateurs de compétences du Bloc 5 sont acquis en stage</p>

Ce document est remis dès lors qu'un candidat réclame un dossier d'inscription afin de fournir le maximum d'informations avant les épreuves de sélection.

Ce tableau est ensuite présenté dès l'entrée en formation et explicité très régulièrement afin de permettre aux apprenants de se rassurer et se familiariser avec la certification de chaque bloc.

L'équipe d'Assisteal organise une première session de certification à mi-parcours afin d'éviter la concentration de toutes les épreuves en fin d'année. Ainsi, les blocs 1 et 2, qui concernent l'accompagnement aux actes de la vie quotidienne sont certifiés en premier lieu. Ces deux blocs sont mis au travail dès le début de la formation puisqu'il est aussi question de la création du lien avec l'Autre, de la relation de proximité et de la participation aux temps clés du quotidien. Autant d'éléments qui doivent être investis sans tarder par l'apprenant au sein de son établissement.

Puis, en fin de formation, les 3 autres blocs seront évalués : la capacité à mettre en place un projet d'animation et d'évaluer ses effets ; l'étude de situation qui indique comment l'apprenant AES est en mesure de participer à l'élaboration du projet Personnalisé et enfin l'exercice sur table afin d'identifier les aptitudes au Travail en équipe et à la transmissions des informations.

A noter que les jurys sollicités par l'équipe d'Assisteal sont tous des professionnels et/ou formateurs qui ne connaissent pas les apprenants de la session en cours, afin de préserver une objectivité optimale. Ces mêmes jurys reçoivent les dossiers du bloc 1 et bloc 4 un mois en amont de l'épreuve orale concernant ces deux travaux avec les grilles d'évaluation et les indicateurs de compétences à certifier. (Dossier de Pratique Professionnelle et étude de situation). Pour le bloc 3 (projet d'animation), le jury prend connaissance du travail effectué par l'apprenant lors de la soutenance afin de permettre au candidat de motiver son projet d'activité et de se mettre en situation d'exposé, identique à la présentation d'un projet lors d'une réunion d'équipe sur site.

Par ailleurs, le nouveau référentiel du DEAES de 2021 est venu mettre l'accent sur l'explicitation orale en comprenant 4 épreuves de certifications sous forme de soutenance orale. Assisteal valorise donc encore davantage pour ces nouvelles sessions, des entraînements réguliers à la prise de parole, que ce soit en groupe ou individuellement. Ces entraînements ont pour objectif d'aider l'apprenant à expliciter le plus clairement possible sa pratique professionnelle.

VII. LA VALIDATION DU DIPLOME D'ETAT

En référence à l'Arrêté et au Décret du 31 Août 2021, sont déclarés reçus au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier et suivi l'intégralité des enseignements.

Le DE AES est délivré par la DREETS ou DRIETS aux candidats admis par le jury.

Dès promulgation des résultats, une attestation de réussite est adressée aux candidats inscrits sur la liste des admis.

Le diplôme et les dossiers pédagogiques seront remis aux admis dans le mois qui suit le jury.

VIII. SYNTHESE DES ORIENTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS

Responsabilisation de l'élève dans son parcours de formation,

Collaboration étroite entre le lieu de professionnalisation et le centre de formation :

- Désignation d'un tuteur.
- Deux visites par le formateur sur le lieu de professionnalisation au cours de la formation.

Soutien scolaire individualisé :

- Deux entretiens de suivi pédagogique pendant la formation,
- Cours d'aide méthodologique et de soutien aux travaux scolaires,
- Entraînement renforcé aux épreuves d'examen.

Accompagnement de l'élève dans l'élaboration de son projet professionnel :

- Aide et conseil pour la recherche des stages ou des terrains employeurs,
- Orientation professionnelle après l'obtention du diplôme,
- Conseil et soutien pour préparation des concours d'entrée aux formations de moniteur éducateur et éducateur spécialisée.

La formation repose sur la validation des attitudes humaines : respect de l'autonomie, de la dignité, de l'individualité de chaque personne accompagnée :

- La maîtrise des compétences techniques et relationnelles seul gage d'interventions de qualité,
- Le sens des responsabilités et de l'engagement vis-à-vis des personnes aidées, des collègues de l'équipe pluridisciplinaire, des élèves du groupe de formation,
- L'implication professionnelle à l'école et sur les terrains.

IX. SYNTHESE DES OUTILS ET METHODES PEDAGOGIQUES

ASSISTEAL a pris le parti de mettre à disposition les contenus de formation sur une plateforme dédiée aux élèves (cours, corrections, informations diverses, résultats des épreuves). L'accès est proposé à chaque élève avec un code d'identification unique via la plateforme **APOLEARN**.

Les cours sont dispensés en présentiel ou en distanciel si les circonstances l'exigent (crise sanitaire, transports à l'arrêt) via la plateforme Zoom. Chaque groupe dispose d'un groupe WhatsApp permettant les échanges entre les différents élèves du groupe.

Les formatrices/formateurs communiquent avec les élèves via une adresse électronique dédiée. Tous nos contenus de formation sont disponibles sur APOLEARN (que la formation soit réalisée en format hybride ou en format présentiel).

X. SYNTHÈSE DE L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET PRÉVENTION DE LA RUPTURE DES PARCOURS

Chaque élève a un.e formateur/trice référent.e qui le/la suit tout au long de son parcours scolaire. A l'appui d'un guide, un entretien de positionnement est réalisé lors de la première semaine de cours. Deux autres entretiens pédagogiques sont organisés sur l'ensemble du parcours afin de vérifier l'atteinte des objectifs fixés et permettre un réajustement si nécessaire.

Chaque jour (en présentiel ou en distanciel) l'élève émerge sa présence sur chaque demi-journée.

Le formateur référent devra plus particulièrement :

- Être attentif aux problématiques d'ordre social
- Orienter l'apprenant vers les organismes compétents (assistante sociale, santé, logement, demande d'allocations diverses, problème de garde d'enfant...)
- Aider dans certaines démarches administratives
- Assurer un suivi très rapproché des apprenants et identifier les signaux de décrochage éventuels

XI. POSITIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT DE FORMATION DANS LES DÉMARCHES DE PARTENARIAT ET DE RÉSEAUX INTERPROFESSIONNELS

ASSISTEAL Formation s'inscrit, depuis sa création, dans une démarche de partenariat avec les différents partenaires.

Pour renforcer la collaboration avec les employeurs, nous nous engageons à développer des liens de partenariat avec les employeurs, les professionnels au plus près des réalités de terrain et des exigences de la formation professionnelle.

Différents espaces de formation permettent ces coopérations : interventions à ASSISEAL Formation, membres de jurys pour les épreuves de sélection, de diplôme, accompagnements des stagiaires sur les lieux de stage.

Ces interventions enrichissent la formation des apprenants dans une dynamique de co-formation et de professionnalisation des acteurs.

Dans le cadre de la formation **Accompagnant Éducatif et Social**, l'Institut tisse des partenariats avec les différents interlocuteurs qui sont :

- Les formateurs vacataires,
- Les terrains de stage,
- Les employeurs à la recherche de contrat de professionnalisation ou prescripteurs réguliers,
- Le réseau associatif en lien avec le domaine du handicap.

1. Les formateurs vacataires

Les formateurs sont tous professionnels en poste dans le milieu du handicap, de la précarité et/ou du vieillissement.

Ils sont reçus au moins deux fois par an dans le cadre des réunions pédagogiques et sont encouragés à prendre des contacts entre eux pour faciliter les transmissions d'information.

Lors de chaque intervention, ils sont accueillis par le référent de formation qui transmet les dernières recommandations.

Un contact peut se faire également par mail, si besoin, pour évoquer les situations particulières.

2. Les terrains de stage

Ils sont indispensables au déroulement de la formation AES.

Ils sont en outre les garants de la mise en application de la formation.

Ils sont contactés en amont de la formation afin de pouvoir évaluer leur capacité d'accueil pour les stages (cf. questionnaire).

Si la possibilité d'accueil est confirmée, le CV du stagiaire ainsi que son parcours de formation est communiqué au lieu de stage. Un entretien préalable au stage est vivement conseillé ce qui permet de rencontrer le tuteur de stage, de commencer à s'imprégner de l'organisation de la structure et des publics accueillis.

Les recherches de terrains de stage couvrent l'ensemble des lieux d'intervention de l'AES (comme indiqué dans le référentiel métier).

Aussi, les recherches de partenaires tendent à couvrir les principales spécificités de l'exercice en tant qu'AES avec des structures tournées vers le handicap (FAM, MAS, Foyer de vie, ESAT...) des structures orientées personnes âgées (centre d'accueil de jour, EHPAD, PASA, UVP, services d'aide à domicile...) ou enfance (IME...) ou encore en lien avec la précarité (CHRS).

3. Les employeurs à la recherche de contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage ou prescripteur régulier

En parallèle des terrains de stage, nous organisons la formation en contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage. Aussi, nous assurons une recherche permanente de contrat de pour accueillir nos étudiants.

De la même manière que pour les stages, nous assurons une recherche permanente d'employeurs potentiels.



Grâce à l'implication d'Assisteal dans le tissu associatif et le secteur médico-social ; mais aussi au regard de l'expérience des responsables de filière, Assisteal bénéficie d'un réseau élargi d'ESMS qui font confiance à notre pédagogie et sont sensibles à notre accompagnement de proximité.

4. Le réseau associatif en lien avec le secteur du handicap

Dans l'optique de connaître toujours plus de méthodes de travail et d'approches dans le monde du handicap, nous tissons des liens avec des associations dans le monde du handicap :

- Témoignages de nos anciens apprenants pour échanger sur leur parcours de formation et leurs nouvelles activités en tant que professionnels,
- Visite de lieux de création artistique dont les œuvres sont créées et présentées par des personnes en situation de handicap psychique,
- Participation à des activités sportives adaptées au handicap,
- Visite d'un ESAT du quartier sur le thème de l'accessibilité au monde du travail,

C'est l'occasion d'un échange très riche entre les travailleurs handicapés, les professionnels de l'encadrement et les apprenants afin de prendre conscience de la réalité du travail.

En conclusion, ASSISTEAL Formation s'inscrit dans une démarche de recherche continue de partenariat avec des réseaux professionnels ou associatifs en lien avec l'activité exercée.